



FFHG

FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE HOCKEY SUR GLACE

GUIDE

-

Stratégie emploi & apprentissage

***Guide d'aide à la compréhension des enjeux liés à
l'emploi dans la discipline du hockey sur glace***

CONTEXTE

Dans le cadre de la nouvelle gouvernance du sport, les fonds de l'ex-CNDS, jusqu'ici gérés par les services déconcentrés de l'Etat (DRAJES), sont désormais gérés sur le plan national par l'Agence Nationale du Sport (ANS).

Dans ce cadre, la répartition de la part territoriale est déléguée aux fédérations sportives. Cependant, la gestion de l'enveloppe « emploi et apprentissage » est toujours de la compétence de l'ANS via les DRAJES qui auront la charge de gérer les dossiers de demande de subvention dans ce domaine.

Afin d'aider et d'accompagner les structures déconcentrées de l'état dans leur démarche, la Fédération Française de Hockey sur Glace (FFHG) met à disposition ce guide qui présente l'ensemble des enjeux de l'emploi par rapport aux spécificités techniques et géographiques de notre discipline olympique.

LE PSF

Le Projet Sportif Fédéral (PSF) du hockey sur glace est au centre de notre stratégie de développement et du financement de ses actions. Ce document sera notre référence pour l'instruction des dossiers de demande de subvention de l'ex-part territoriale du CNDS.

Il en va de même pour l'enveloppe « Emploi et Apprentissage » puisque l'emploi a été ciblé comme un des 6 leviers sur lesquels s'appuyer pour développer nos 7 secteurs opérationnels (voir PSF).

Vous trouverez ci-après les éléments principaux de ce levier, qui vous permettrons d'apprécier la pertinence et la cohérence des demandes de subventions « emploi » faites auprès de vos services.

CONTACT

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter notre fédération via l'adresse générique dédiée : psf@ffhg.eu .

L'EMPLOI COMME LEVIER STRATÉGIQUE

L'emploi est un levier important du développement du hockey sur glace, c'est un axe fort de son programme sur l'olympiade 2018-2022. Il s'agit principalement d'emplois d'éducateurs sportifs, mais également de personnel technique ou administratif.

Les éducateurs sportifs

Les agents de développement (CTL):

Un **Conseiller Technique de Ligue (CTL)** est un agent de développement salarié d'une ou plusieurs ligues, il met en œuvre la politique sportive et en particulier de développement de la fédération sur son territoire. Cet agent de développement a pour mission de favoriser la structuration et la coordination des Projets Sportifs Territoriaux. La FFHG cofinance le programme de professionnalisation des ligues régionales à hauteur de 20 000 € par an via un conventionnement. D'ici 2022, 8 CTL seront déployés sur le territoire, soit une dépense de 521 500 € sur 4 ans pour la FFHG.

En effet, au regard du nombre de clubs et de leur répartition géographique, la ligue régionale constitue l'échelon le plus pertinent pour la mise en place des actions de développement. C'est pour cette raison que la structuration de ces organes déconcentrés est une priorité de la FFHG. Chaque ligue, accompagné de son agent de développement (CTL), met en œuvre les actions fédérales de développement et de formation en vue d'optimiser la pratique sportive sur son territoire. Véritable centre de ressource pour les clubs, les Ligues et CTL sont des appuis pour leur structuration : diagnostic et analyse pour la construction du projet sportif du club, mise en place organisationnelle, technique et règlementaire.

Les emplois sportifs qualifiés (ESQ) :

La Commission « Para-hockey » de la FFHG a pour objectif de développer la pratique des personnes en situation de handicap et de proposer une équipe nationale de para-hockey au Jeux Paralympique de 2026.

Dans le cadre de sa stratégie nationale de développement, la commission « Para-Hockey » souhaite renforcer la structuration de la discipline à l'échelon régionale. Ainsi, des « emplois sportifs qualifiés » (ESQ) territoriaux « Handicap » vont être mis en place dans certaines régions afin d'aider la structuration administrative et sportive du « Para-hockey », sur ces territoires.

Les éducateurs sportifs de clubs :

Selon la structuration et la taille du club, il peut y avoir un seul éducateur ou une équipe d'éducateurs (entraîneurs, préparateurs physiques, un directeur sportif). L'éducateur sportif est chargé de mettre en œuvre le projet sportif du club, accompagné par les cadres techniques (CTN, CTL) et en s'appuyant sur les outils fédéraux mis à disposition.

Le personnel technique ou administratif

Au-delà des éducateurs sportifs, les clubs de hockey sur glace peuvent avoir besoin d'autres types d'emploi en fonction de leur structuration, de leur projet et de leurs objectifs. Managers, secrétaires, responsable de la communication, responsable matériel... sont autant de professionnels qui peuvent concourir à la structuration du club et à sa stratégie de développement.